



Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Berger  
Levrault

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement ID : 049-200053213-20231003-CM\_DEL\_23085-DE

Canton de Beaufort en Vallée  
COMMUNE DE LES BOIS D'ANJOU

## DELIBERATION

L'an deux mille vingt-trois, le trois du mois d'octobre, à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle Yvon Péan, rue du Moulin, Fontaine-Guérin, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Sandro GENDRON, le maire,

### Convocation :

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Marie BEAUDUSSEAU-HEULIN ; Dean BLOUIN ; Brigitte BRARD ; Isabelle BRETAUDEAU ; Martine BRIOT ; Thierry CHEVRIER ; Frédéric FORET ; Stéphane FORTANNIER ; Claire HEULIN-RICHER ; Sonia JAYER ; Christelle LE - BRUN ; Samuel MAUPETIT ; Jean-Marc METAYER ; Cécile MOREL ; Pascal NOGRY ; Jérôme PAY ; Philippe PEAN ; Bruno POUVREAU ; Angélique RETIF ; Sophie ROQUET ; Sylvie ROUSSIASSE ; Franck RUAULT ; Jocelyne RUBEILLON ; Alain TAUNAY ; Maryse TIERCELIN ;

Étaient absents :

Étaient absents excusés : Jean-Marc METAYER

Secrétaire de séance : Cécile MOREL

### CM-DEL-23085 / MUNICIPALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE FONTAINE-GUÉRIN

Depuis 1993, la bibliothèque de Fontaine-Guérin est animée et gérée par l'association Culture et Loisirs, à qui les locaux sont mis à disposition gracieusement par la collectivité.

Dans le cadre du projet de mise en réseau des trois bibliothèques des Bois d'Anjou, la collectivité souhaite municipaliser cet équipement afin d'harmoniser le fonctionnement et de mieux soutenir l'engagement des bénévoles. Cette politique vise à rendre les bibliothèques plus visibles et accessibles aux habitants.

Adhérent à ce projet, l'association a envoyé un courrier en annexe, faisant don à la commune des matériels et documents permettant le bon fonctionnement de la bibliothèque. Le fonds documentaire, le mobilier et le matériel informatique fera donc partie du patrimoine communal.

À compter de la date de validation de la présente délibération, la Commune deviendra gestionnaire de la bibliothèque de Fontaine-Guérin : dans ce cadre, les membres de l'association peuvent devenir bénévoles pour la collectivité.

De plus, la bibliothèque de Fontaine-Guérin devra appliquer les tarifs votés au Conseil Municipal du 20 décembre 2022 et applicables dans l'ensemble des points lecture et bibliothèques de la commune (voir délibération n°22070), à savoir à ce jour :

- 8 euros pour l'adhésion annuelle d'une famille
- 4 euros pour l'adhésion annuelle d'une personne seule

Les adhésions seront perçues par la commune et transmises au Trésor Public.

Dans l'optique d'améliorer le fonctionnement des bibliothèques, la commune pourra prendre de nouvelles mesures, décidées en conseil municipal, concernant : le règlement intérieur, le fonctionnement général, les acquisitions et les tarifs d'adhésion.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1**

**Décide** d'accepter le don effectué par l'association Culture et Loisirs ;

**Article 2**

**Décide** de municipaliser la bibliothèque de Fontaine-Guérin ;

**Article 3**

**Autorise** le Maire à signer tout document et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré à Les Bois d'Anjou, le 3 octobre 2023**



**Le Maire, Sandro GENDRON**

Association Culture & Loisirs  
Fontaine - Guézin

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 049-200053213-20231003-CM\_DEL\_23085-DE

20 JUL. 2023

Mairie LES BOIS D'ANJOU

Mairie des Bois d'Anjou  
Fontaine - Guézin.  
Le 20 juillet 2023.

A l'attention de M. Le Maire

Objet : dissolution associative pour don  
du fond documentaire de  
la bibliothèque associative.

Monsieur Le Maire,

L'Association Culture & Loisirs assure la  
gestion de la bibliothèque depuis 1993.

Nous avons accumulé un fond documentaire  
(livres, DVD) important afin de faire vivre  
la lecture publique dans votre ville.

Suivant vos souhaits de municipaliser  
la bibliothèque, nous avons donc pris la  
décision de faire don de votre collection  
et du matériel à la commune de  
Fontaine-Guézin. Ceci vous permettra  
d'intégrer votre fond à celui des  
autres bibliothèques communales en vue  
de la mise en réseau avec Porion et  
St Georges du Bois.

Nous informons votre assemblée  
de la dissolution de l'association.

ainsi que votre banquier  
de clôturer vos comptes bancaires,  
surtout - vous <sup>est</sup> pas avec votre auto-  
-porteur le 19 juillet 2023.

Je reste à votre disposition pour  
échanger -

Recevez, Monsieur Le Maire,  
mes respectueuses salutations.



Lourrier remis en mains propres.